

du gros temps, d'atteindre ce filet pour le nettoyer et en retirer le poisson. Dans ce cas, le poisson se gâte et perd toute valeur, à moins, peut-être, qu'il ne puisse servir à l'alimentation d'autres poissons.

L'honorable ministre qui dirige le ministère de la marine et des pêcheries a mentionné les efforts faits pour la protection des pêcheries de notre littoral. Or, le fait est qu'aucun effort n'a été fait dans les endroits qui demandaient une protection. La grande difficulté, relativement aux immenses filets à poche, c'est que ces appareils sont tendus dans des eaux qui, d'après le traité de 1818, appartiennent au Canada, et que, depuis vingt ans, la Grande-Bretagne s'est abstenue avec soin de prendre cette question en considération. Lorsque j'ai entendu l'honorable député qui appuie la présente résolution, louer les efforts du présent gouvernement pour protéger les intérêts du Canada, je me suis dit que, si cet honorable député connaissait aussi bien la question que je la connais, il reconnaîtrait que le gouvernement britannique n'a pas fait ce qu'il aurait dû faire à cet égard. Il a, au contraire, évité avec soin de toucher à l'épineuse question des pointes. Or, si cette question avait été posée convenablement devant les autorités américaines; si l'on avait insisté comme l'on aurait dû le faire pour son règlement, non violemment, par les armes, mais par la diplomatie; si les intérêts du Canada avaient été sauvegardés, les présentes questions ne seraient pas soulevées; les Américains ne viendraient pas dans nos eaux, en dedans de la limite de trois milles; ils n'entreraient pas dans nos baies et en dedans de nos pointes, et n'enlèveraient pas tout le poisson de nos eaux.

Les Américains, dans ce cas, ne viendraient pas épuiser les bancs de poissons qui se forment naturellement chez nous. Tant que le gouvernement canadien n'insistera pas auprès du gouvernement anglais pour qu'il s'occupe de la question des pointes; pour qu'il s'occupe non-seulement des pêcheries de l'Atlantique, mais aussi de la pêche aux phoques sur le Pacifique et des pêcheries du littoral de Terre-Neuve, le gouvernement anglais restera inactif, parce qu'il n'aime pas s'immiscer dans les affaires des colonies. Il préfère abandonner ces questions et nous laisser maltraiter.

Le gouvernement canadien n'a pas fait auprès du gouvernement anglais toutes les instances qu'il aurait dû faire.

Je crois qu'il est temps que nous cessions d'entendre répéter tous les ans les mêmes platitudes, savoir: que le gouvernement agit pour le mieux; qu'il va ouvrir ou continuer des négociations, qu'il est occupé à échanger des correspondances, et ainsi de suite. Quel est le résultat général? Ne savons-nous pas que notre commissaire à Washington, a, des propos délibéré déclaré qu'il n'y avait pas lieu à exiger la mise en vigueur du traité des pointes de terre? Il abandonnait, par là, toute la cause, et il est inutile de songer à protéger les intérêts du Canada, si le gouvernement anglais n'adopte aucune mesure à cet égard.

M. ROBERTSON: Je n'approuve pas entièrement ce que deux honorables députés ont dit au sujet des rets à mailles. Il a été constaté dans ma province, relativement à la pêche du maquereau, que les rets à mailles étaient aussi nuisibles que les filets à poche. Il y a eu des assemblées dans mon comté, et des résolutions importantes ont été adoptées au sujet de l'emploi des rets à mailles. Je vais

M. MITCHELL

lire quelques-unes de ces résolutions. A une assemblée tenue le 6 décembre, à Monticello, il a été résolu:

"Attendu qu'il a été prouvé à cette assemblée, que la méthode si généralement suivie, l'été dernier, pour la pêche du maquereau au moyen de rets à mailles, a eu pour résultat de chasser le poisson de nos côtes, et, que, comme conséquence, la pêche du maquereau a complètement manqué dans ces endroits."

Voici une autre résolution qui a été adoptée à une assemblée tenue à Fairfield:

"Attendu que nos pêcheurs savent que les différentes méthodes maintenant en usage, savoir les rets, les filets, etc., (surtout les premiers), sont une cause de destruction pour la pêche du maquereau sur notre littoral; et attendu que, dans différents endroits, où la pêche du maquereau au moyen de la ligne et de l'hameçon, était autrefois abondante, cette pêche a été, cette année, presque nulle, à raison de l'emploi fréquent des rets, tandis que la pêche a été abondante dans les endroits où l'on emploie exclusivement la ligne et l'hameçon."

La destruction de notre poisson, et surtout du maquereau, par l'emploi des rets à mailles et des filets à poche, devient un sujet très important; et je pourrais signaler au ministre de la marine et des pêcheries, le rapport du lieutenant Gordon, dans lequel il dit que l'emploi de ces rets à mailles et de ces filets détruira finalement la pêche du maquereau. Il dit que le maquereau, arrivé à un certain endroit, rencontre des rets placés de tous les côtés, et il en résulte qu'il est obligé de s'éloigner de nos côtes.

Le gouvernement dépense, tous les ans, des sommes considérables pour les cutters qui protègent nos pêcheries; mais, si l'emploi de ces rets et de ces filets continue, on n'aura plus besoin de cutters. Le gouvernement accorde aussi des primes pour encourager les pêcheurs à faire la pêche, mais à quoi serviront ces primes, si le poisson disparaît?

La question est d'une grande importance, car il y a quelques années, le gouvernement recevait des Américains, \$5,000,000 pour l'exploitation de ces pêcheries. Le fait est que le poisson sera attiré aux endroits où la ligne et l'hameçon sont en usage, vu la quantité de boue que laissent échapper les barques de pêche qui se servent de la ligne et de l'hameçon, attirant ainsi le poisson vers le rivage en dedans de la limite de trois milles. La pêche donne de l'emploi à un grand nombre de nos hommes et de nos jeunes gens, surtout dans l'île du Prince-Edouard, et il en résulte que nos pêcheries, si elles sont conservées, valent de \$70,000 à \$100,000 par année.

Il est très important que le ministre de la marine et des pêcheries examine sérieusement cette question. Je suis heureux de voir qu'il en comprend toute l'importance, et j'espère que tous les partis et tout le pays s'intéresseront à cette question, et qu'ils s'efforceront de protéger nos pêcheries.

La motion est adoptée.

ERECTION D'UN BUREAU DE POSTE À ANNAPOLIS, N. E.

M. WELDON (Saint-Jean): Je demande—

Copie du contrat et des devis pour l'érection des bureaux de poste et de douanes à Annapolis, N.-E., des diverses soumissions et de leurs montants; aussi, copie de tout ordre ou ordres changeant la qualité et la nature de la pierre employée dans leur construction.

En présentant cette motion, je désire attirer l'attention de la chambre sur certains faits qui se rapportent à l'adjudication du contrat. L'entre-